

Communiqué de presse du 16 janvier 2012

Introduction de la contribution d'assistance – Circulaire de l'OFAS publiée

## La contribution d'assistance aussi pour les enfants

**Depuis le début de l'année, les personnes handicapées désirant vivre à la maison et ayant besoin d'aide peuvent engager un assistant. AGILE Entraide Suisse Handicap se réjouit que les mineurs aussi puissent accéder à la contribution d'assistance et que les parents soient ainsi déchargés.**

Le Parlement a accepté en 2011 que la contribution d'assistance devienne une nouvelle prestation de l'AI. La faîtière de l'entraide handicap est heureuse que le Conseil fédéral ait utilisé sa marge de manœuvre et élargi l'accès à cette prestation pour les mineurs. Il a ainsi donné suite à une revendication de longue date d'AGILE.

La contribution d'assistance est versée en plus de l'allocation pour impotence. Les mineurs, qui vivent à la maison et ont droit à une allocation pour impotent, doivent encore remplir l'une des conditions suivantes pour bénéficier de la nouvelle prestation: fréquenter régulièrement une école ordinaire ou suivre une formation professionnelle sur le marché ordinaire de l'emploi ou exercer une activité professionnelle sur ce même marché au moins 10 heures par semaine ou encore percevoir un supplément pour soins intenses couvrant les besoins en soins à raison d'au moins six heures par jour.

Les personnes qui remplissent les critères et souhaitent obtenir une contribution d'assistance doivent s'adresser à l'office AI de leur canton qui déterminera et versera le montant de cette aide.

AGILE espère qu'à l'avenir les familles avec des enfants lourdement handicapés seront moins nombreuses à se retrouver au bout de leurs forces financières, physiques et psychiques.

**AGILE Entraide Suisse Handicap** regroupe et représente en tant que faîtière près de 40 organisations d'entraide et de proches de personnes handicapées, tout handicap confondu. Depuis plus de 60 ans, nous nous engageons pour la sécurité sociale, l'intégration, l'autonomie et l'égalité des personnes vivant avec un handicap.

### Contact:

- Mélanie Sauvain, secrétaire romande et porte-parole
- 031 390 39 39 (lu, ma, je) ou 079 756 45 40
- [melanie.sauvain@agile.ch](mailto:melanie.sauvain@agile.ch)
- [www.agile.ch](http://www.agile.ch)